

Assemblée générale des catholiques du Nord et du Pas-de-Calais, à Lille. Les 19, 20, 21, 22, et 23 novembre 1879. En présence de NN. SS. les Evêques et sous la présidence de Monseigneur FAVA, Evêque de Grenoble.

Mercrèdi 19. A 3 heures, réunion des bureaux provisoires pour l'organisation des commissions, au Cercle catholique, rue Marais, 18.

Le soir, à 7 heures 1/2, Saint solennel, dans la chapelle du Cercle Saint-Augustin, rue Saint-André, 31.

A 9 heures, dans la grande salle de ce Cercle, première séance générale. Le discours d'ouverture sera prononcé par Mgr FAVA.

Jeudi 20 A 7 heures 1/2, Messe, dans la chapelle du Cercle catholique, rue Marais, 18, pour appeler les bénédictions de Dieu sur les travaux du Congrès.

Après la Messe, déjeuner en commun au Cercle.

SEANCES DES COMMISSIONS (Rue Marais, 18) De 9 heures à 11 heures : Œuvres sociales et charitables. Partie B du programme (œuvres ouvrières).

De 2 heures à 4 heures : Enseignement, propagande et art chrétien (enseignement) — Œuvres sociales et charitables. Parties B et C du programme (œuvres ouvrières et œuvres des campagnes).

De 4 heures à six heures : Œuvres de foi et de prière. — Œuvres sociales et charitables. Partie D du programme (œuvres militaires).

Le soir, à 8 heures, séance générale dans la grande salle, du Cercle Saint-Augustin.

Vendredi 21, à 7 heures 1/2, Messe dans la chapelle du Cercle, rue Marais, 18, pour les catholiques et les œuvres de la région. Après la messe, déjeuner en commun au Cercle.

SEANCES DES COMMISSIONS De 9 heures à 11 heures : Œuvres de foi et de prière. — Œuvres sociales et charitables. Parties B, C et D du programme (œuvres ouvrières).

De 2 heures à 4 heures : Enseignement, Propagande et Art chrétien (enseignement et art chrétien). — Œuvres sociales et charitables. Parties B, C et D du programme (œuvres ouvrières et œuvres des campagnes).

De 4 à 6 heures : Œuvres de foi et de prière. — Œuvres sociales et charitables. Partie A du programme (œuvres militaires).

Le soir, à huit heures, séance générale dans la grande Salle du Cercle Saint-Augustin.

Samedi 22, A 7 heures 1/2, Messe, dans la chapelle du Cercle, rue Marais, 18, pour les Confères défunts.

Après la Messe, déjeuner en commun, au Cercle.

SEANCES DES COMMISSIONS De 8 heures à 10 heures : Œuvres sociales et charitables. Deuxième partie du programme de la Section (œuvres charitables).

De 10 heures à midi : Enseignement Propagande et Art chrétien (presse et propagande).

De la première cérémonie de la Bénédiction de la première Pierre des constructions définitives de l'Université catholique, boulevard Vauban. (Réunion sur le terrain.)

Dimanche 23. Le matin, à 8 heures, Messe Notre-Dame de la Treille, Messe pontificale célébrée par un NN. SS. les Evêques présents au Congrès, à l'intention du Souverain-Pontife et de la France, communion générale.

Après la messe, déjeuner en commun, au Cercle, rue du Marais, 18.

A 10 heures, au même Cercle, réunion de tous les membres du Congrès pour traiter quelques questions générales relatives aux œuvres catholiques.

A 4 heures, conférence de M. le Comte de Mun, à l'Hippodrome, rue Nicolas Leblanc, 37.

Toutes les séances des Commissions se tiendront au Cercle catholique, rue Marais, 18, et les séances générales au Cercle Saint-Augustin (entrée rue de Voltaire 11 D).

Les questions relatives aux principales œuvres mentionnées dans la partie B de la mission chrétienne de l'usine et des corps d'état, le corporation chrétienne, les associations de patrons, la protection du travail chrétien, seront plus particulièrement traitées le jeudi 20 et le vendredi 21.

Un bureau permanent sera établi, rue Marais, 18, à partir du mercredi matin, pour donner aux membres du Congrès tous les renseignements qui leurs seront nécessaires. On y délivrera des cartes pour assister aux séances. Les réunions étant privées, les cartes seront exigées à l'entrée. Celles qui permettront d'assister à toutes les séances seront délivrées moyennant une cotisation de 5 fr. destinée à couvrir une partie des frais du Congrès et donnant droit à un exemplaire du compte-rendu. Elles seront gratuites pour les séances générales.

Le Cercle catholique, rue Marais, 18 met ses salons à la disposition des membres du Congrès.

Depuis le jeudi matin jusqu'au dimanche à midi, le T-S. Sacrement sera exposé dans la chapelle du Cercle catholique, rue Marais, 18, où des adorateurs se relèveront, d'heure en heure, pour les béatitudes du Sacrement de l'Eucharistie sur l'Eglise, sur le Souverain-Pontife, sur la France et sur les travaux du Congrès.

### FAITS DIVERS

— On écrit de Lyon, le 4 novembre : « Le train de Grenoble à Lyon a subi, lundi soir, un retard d'une heure et quart. Ce retard considérable a été occasionné par la neige, qui est tombée en quantité extraordinaire sur la voie. »

M. Humbert, conseiller municipal, vient d'écrire au ministre de la marine au sujet de l'incident relatif aux peines appliquées aux forçats en Nouvelle-Calédonie. Il donne les détails suivants sur les trois condamnés qui l'avaient été dans sa défense devant le tribunal correctionnel, et au sujet desquels il a déposé en présence de M. Clément, commissaire aux délégations judiciaires, chargé de faire l'enquête ordonnée par le ministre de la marine.

Cibut, qui est condamné dans les conditions que j'ai dites, porte le numéro 871. Il était, au moment de son départ, employé au poulaiier de la Ferme-Nord (le Nou). C'est un « impotent », bien entendu. En même temps que lui, a subi la même sanction un condamné dont je ne retrouve ni le nom, ni le numéro, mais qui est, comme narni les forçats, un « impotent ».

« Quant à Conard ». C'est un grand jeune homme, impotent, ainsi que je l'ai dit, condamné, il y a quelque temps, à la prison, pour avoir volé des fruits pris dans des menottes, Lanzot, porte le numéro 631. Il est arrivé en Calédonie sur l'Orne, le 16 juillet 1874. Demeuré inerte après sa condamnation, il a quelque temps essayé du métier de tailleur. Ses infirmités l'ont ensuite forcé de rentrer à la Ferme-Nord. Il a vingt-huit ou trente ans et n'est plus apte à aucun travail. C'est,

autant que je puis me fier à mes souvenirs, le pendant de Lanzot qui a donné lieu à la plainte dont j'ai parlé et à l'enquête qui l'a suivie. Un autre condamné qui avait été cité dans ma déposition de voir M. Clément, Cadot, n° 1,030, a subit même traitement que Lanzot et au même lieu, avec cette différence que Cadot était perché par les pieds et recevait des coups de bâton sur la tête. Il est devenu fou. Les faits que j'ai signalés ont été depuis longtemps révélés par M. Lépreux qui les a affirmés devant des personnes autorisées.

D'autre part, les pendaisons de la baie de Prony ont été l'objet d'une enquête faite à l'île Nou sur l'ordre de M. le directeur Charrière.

Une plainte écrite par un officier a été accueillie et examinée, des témoins ont été entendus.

Le Temps a propos de commutations de peine, vient d'être accordées à des condamnés à mort, releva le nombre des exécutions qui ont eu lieu depuis le commencement du siècle.

De 1800 à 1828, c'est-à-dire pendant le premier quart de siècle, les chiffres officiels manquent. Il y avait, en effet, un exécuté dans chaque département, et la centralisation n'était pas faite comme aujourd'hui au ministère de la justice, mais on peut évaluer à 120 par an en moyenne le nombre des exécutions.

De 1828 à 1880, le nombre des condamnations à mort baisse d'une façon notablement sensible ; il est de 1,363 seulement, sur lesquels on compte 999 exécutions, soit 40 pour cent. Des modifications, il est vrai, ont été apportées au code pénal ; c'est ainsi que le faussificateur des billets de la Banque de France n'est plus passible que des travaux forcés.

De 1833 à 1860, les chiffres baissent encore. Il y a 502 condamnations à mort et 283 exécutions ; soit 23 exécutés par an. Les deux années les plus chargées sont 1834 : 37 exécutés, et 1835, où la guillotine a fonctionné 28 fois, et en 1870, la guillotine descendante continue : 119 exécutions, soit 11 par an. Les années 1864, 1866 et 1870 n'ont été marquées chacune que par 3 exécutions.

En 1860, 98 exécutions ont eu lieu ; elles se répartissent ainsi :

En 1871, 10 ; en 1872, 24 ; en 1873, 15 ; en 1874, 12 ; en 1875, 10 ; en 1876, 10 ; en 1877, 6 ; en 1878, 6 ; en 1879, 1.

Dans ce nombre, 11 exécutions ont eu lieu à Paris : 1 en 1872 ; 1 en 1873 ; 2 en 1874 ; 1 en 1875 ; 1 en 1876 ; 3 en 1877 ; 3 en 1878.

Le Paris raconte que M. Francisque Michel, directeur du Cercle catholique de Londres, d'une tentative d'assassinat.

M. Michel traversait le Strand, il y a quelques jours, vers cinq heures du soir. Un audacieux flou se rua sur lui afin de lui dérober sa montre et les chaînes qui l'attachaient au poignet. Mais il avait compté sans le vigileur dont est doué l'honorable académicien. Bien que M. Michel eût été frappé d'un coup de casse-tête qui lui avait fait perdre beaucoup de sang, il put maintenir son agresseur jusqu'à l'arrivée des constabulables, qui le mirent en état d'arrestation.

Mercrèdi, à l'occasion de la Saint-Hubert, a eu lieu dans la forêt de Fontainebleau un laisser-courre de l'équipage de MM. Servant et Ephrussi. Le rendez-vous, fixé au magnifique carrefour de la Croix-de-Toulouse, présentait un coup d'œil des plus brillants des plus animés. Les veneurs en superbe tenue rouge et or, les cavaliers, les amazones, les voitures affluant de toutes parts. L'équipage était à son poste, les piqueurs en costumes tout battants neufs ; les barden formées, prêtes à l'attaque. Parmi les personnes présentes au rendez-vous, on remarquait notamment : MM. Servant, Ephrussi, Dollfus, le prince de Bourbon, de Borda, Bertinier, le comte de Neuhize, Arthur Agard, Duranne, le comte de Nieuville, le comte de La Roche-Foloub, Maurice Ephrussi, Edgard Gillois, le baron de Mouton, un grand nombre d'officiers des gendarmes de Fontainebleau et de Lun, etc. Après une chasse très dure, qui n'avait duré que cinq heures, le coup de feu a été pris à la nuit, au canton des Eglisiers, au delà du rocher de Milly. Le soir a eu lieu, à l'hôtel de France et d'Angleterre, où les chasseurs ont leur cercle, un magnifique dîner auquel avaient été invités plusieurs personnes de la ville.

Après le dîner a été faite, dans la vaste cour de l'hôtel, une curée aux flambeaux, en présence d'un nombreux public, toujours si curieux des spectacles cynétiques. Les drapeaux de l'équipage de MM. Servant et Ephrussi se continuèrent répitivement pendant toute la saison de chasse, deux fois par semaine, le mardi et le samedi.

Voici, dit le Figaro, une petite anecdote à laquelle donne une certaine actualité l'inauguration du monument élevé à la mémoire du général Lamoricière. Elle nous est communiquée dans une lettre :

C'était en 1837, pendant le siège de Constantine. Le 13 octobre, jour fixé pour l'assaut, les troupes françaises pénétrèrent dans la ville ; une terrible explosion a lieu en ce moment, et nombre de soldats se trouvent enterrés vivants sous les débris des maisons écroulées. Lamoricière, lui-même, enfoncé sous des ruines, ne pouvait parvenir à se dégager ; l'incendie s'approchait à petit bruit, encore quelques instants, et le futur soldat de GastelBédard allait périr. Un soldat français, un des plus mauvais sujets du régiment, vient à passer. Lamoricière l'appelle et le soldat le retire sain et sauf de cette terrible situation. Revenu en France, Lamoricière se souvient de son libérateur, et, désireux de lui prouver sa reconnaissance, demande des renseignements au sujet de ce soldat. C'était un ivrogne, mauvais gamin s'il en fut ; il avait même pris plusieurs fois le conseil de guerre. Mais peu importait à Lamoricière, il ne veut que se souvenir de l'homme qui lui avait sauvé la vie sous les ruines de Constantine.

Il le mande chez lui ; après l'avoir vivement remercié, il lui demande ce qui pourrait lui faire plaisir. L'autre répond qu'il voudrait revenir chez lui, dans le département de Vaucluse ; que tout son rêve serait d'avoir une petite maisonnette entourée d'un petit champ et surtout une cave abondante. Lamoricière satisfait au désir de son libérateur.

Depuis, le protégé de Lamoricière vécut dans une aisance relative, et il se plaisait à raconter cette anecdote. Il est mort, il y a quelques années, des suites de trop copieuses libations.

Nous lisons dans le Messager de Marseille :

Mgr l'évêque avancé, la campagne est encore verdoyante comme au printemps. Tous les arbres ont conservé leur feuillage. Il y a même du renouveau dans la végétation. La séve remonte. On a même vu passer sous nos yeux, plus tard qu'à l'ordinaire, deux branches de vigne et de cerisier, l'autre de poirier, tout récemment poussées, couvertes de feuilles nouvelles et chargées de fleurs à fruits. On a vu aussi de fruits de pommiers et de poiriers fraîchement éclos.

Avant-hier, vers six heures, dit le Petit Marseillais, une révolte a éclaté à l'hôpital de la Conception, à Marseille. Le médecin ayant puni quelques-unes des filles soumises qui y sont placées, les assant enfermer dans une chambre, les

auteurs ont organisé un soulèvement, se barrant dans leur salle et insultant les médecins et les religieuses.

M. Bastide, commissaire central, prévenu de ce tumulte, s'est aussitôt rendu sur les lieux avec M. de Sournac, commissaire du quartier, ainsi qu'une escouade de gendarmes. La révolte a été parvenue à rétablir le bon ordre. Cependant une enquête à ce sujet est activement poursuivie.

### NOUVELLES DU MATIN

#### Convocation des Chambres

Le National écrit aujourd'hui le décret de convocation de la Chambre des députés et du Sénat paraîtra à l'officiel de demain.

De son côté, le Temps affirme que le Conseil des ministres a décidé que la rentrée des Chambres aura lieu le 27 novembre.

Mgr Freppel

Le conseil des ministres avait décidé de ne pas poursuivre Mgr Freppel, évêque d'Angers, pour le discours qu'il a prononcé à Nantes, parce que ce discours n'était pas officiel.

Une Interpellation

La Gazette de France publie une lettre que M. Baudry d'Asson a adressée à M. Lepère.

M. Baudry d'Asson annonce qu'à la rentrée de la Chambre, il interpellera le ministre de l'Intérieur sur la révocation des maires vendéens, qui ont assisté au banquet du 23 septembre.

New-York, 6 novembre. Le général Ord annonce que, le gouvernement mexicain ayant montré la résolution d'arrêter les troupes américaines sur la frontière au-delà du Rio-Grande, la poursuite de ces maraudeurs par les troupes américaines sur le territoire mexicain n'est plus nécessaire. Les dépêches du Mexique annoncent la dispersion des insurgés dans l'état de Durango.

### NOUVELLES DU SOIR

#### Voici le sommaire du Journal officiel d'aujourd'hui :

Décret convoquant les Chambres en session extraordinaire pour le 27 novembre 1879.

Décrets nommant 82 maires et des adjoints.

Décret portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'Honneur.

Décrets nommant des directeurs de succursales de la Banque de France.

Décret nommant un receveur particulier.

Décret nommant des ingénieurs en chef de 2<sup>e</sup> classe au corps des Ponts-Chaussées.

Décret créant une chambre consultative des arts et manufactures.

Décret relatif à la création d'un bureau télégraphique municipal à Nonant-le-Pin (Orne) et l'ouverture de la gare d'Avanton-Paché (Vienne) à l'égard des particuliers.

Successions en descendance.

« Il semble à peu près impossible remarque le Rappel que la discussion de la loi Ferry sur l'enseignement supérieur puisse avoir lieu dans le courant de décembre, le nombre très faible de séances que le Sénat pourra tenir dans ce mois devant être presque entièrement absorbé par la discussion du budget.

M. Jules Simon déposera, il est vrai, son rapport sur l'ouverture de la session, mais la discussion sera renvoyée, suivant toutes probabilités, au mois de janvier.

Quant à la Chambre, elle n'aura qu'une discussion importante à mettre immédiatement à l'ordre du jour : la question d'amnistie, qui sera soulevée étranglée dans les premiers jours de la session.

Le gouvernement désirerait beaucoup qu'on pût aborder immédiatement l'examen de l'annuaire des lois, mais l'état des travaux de la commission des douanes n'est pas assez avancé pour permettre une discussion aussi prompte. »

La Marcellaise se dit en mesure d'assurer que les résolutions qui y ont été prises au sujet de la réouverture de la Chambre, et peut-être même de la première, M. Louis Blanc déposera une proposition d'amnistie plénière.

Un peu de patience, s'écrie la République Française, en attendant que la nation choisisse, si le temps lui semble venu, entre les deux programmes, celui des républicains conservateurs et celui des républicains progressifs. D'ici là, restons unis dans l'action, tout en nous préparant les uns et les autres par la méditation et par la discussion au nouveau rôle que nous assumerons dans le service de la République, notre tempérament politique et notre conscience.

« A qui la faute, demande le Soleil, si l'Église est forcée de se défendre ? A ceux qui l'attaquent. A qui la faute si, pour remplir jusqu'au bout sa mission civilisatrice et charitable, elle entre en lutte avec le radicalisme, qui, d'ailleurs, n'est pas un danger seulement pour elle, mais pour tout le monde ? A ceux qui, au lieu de la poursuivre partout et toujours de leur haine aveugle et fanatique, à ceux qui, voulant sa ruine, y travaillent sans relâche et ont pour elle, contre elle, sous toutes les formes, l'ère des persécutions religieuses. »

« Le Congrès de Marseille, écrit M. Molinari dans les Débats, les discours qui y ont été prononcés ont été faits par des hommes qui n'ont pas appartenu donc bien plutôt à la médecine aliéniste qu'à la science économique et à la politique. Ajoutons que le mal n'est point aussi contagieux qu'on se l'est fait, imaginer que les foules de France qu'on a aujourd'hui ses foyers d'infection les plus pernicieuses. »

Suivant le Velleïre, M. Challemeil-Lacour, ambassadeur à Berne, n'a pas quitté son poste et n'a pu par conséquent passer dernièrement par Paris comme plusieurs journaux l'ont prétendu à tort.

Le docteur Frébault, député du 7<sup>e</sup> arrondissement, réunira ses électeurs, dimanche prochain, à une heure, salle du Pré-aux-Clercs, rue du Bac, 85. L'effet de leur rendre compte de son mandat.

On a de meilleures nouvelles de la santé de M. Littré. L'illustre académicien est maintenant tout à fait rétabli.

Hier, à 11 heures, au palais de l'Institut, devant la commission nommée à cet effet, a eu lieu la lecture de discours de M. X. Marmier qui doit répondre à M. Henri Martin.

Cette commission était composée de MM. Dufaure, revenu tout exprès de chez son gendre ; Jules Simon, Victorien Sardou, Camille Doucet, Mignet, Gaston Boissier, M. Leger, empêché, n'avait pu se rendre à la commission.

La plus-value des impôts indirects par rapport aux évaluations budgétaires s'élève, pour le mois d'octobre 1879, à 14,610,000 francs.

La plus-value totale des dix premiers mois de 1879 est de 123 millions de francs.

On sait que le département de la Charente sera appelé dimanche prochain, à nommer un sénateur, en remplacement de M. Hennessey, décédé.

Le Voltaire a reçu, à ce sujet, la dépêche suivante de son correspondant à Cognac : « La candidature du maréchal Canrobert est officiellement posée par les députés bonapartistes. »

« Nous apprenons, dit le Figaro, qu'un comité électoral est en voie de formation sous la présidence de M. Godelle, député du 8<sup>e</sup> arrondissement.

« Ce comité aura pour but : de choisir et de patronner pour l'élection municipale du quartier des Champs-Élysées un candidat qui puisse représenter le principe de la liberté des consciences et des droits des pères de famille contre M. Brelay, partisan, comme on le sait, de la laïcité obligatoire et de l'expulsion des Frères. »

M. Joseph Reinach, rédacteur de la République française, s'embarque aujourd'hui à Marseille, chargé par le ministre de l'Instruction publique d'une mission archéologique en Syrie et en Palestine.

On annonce l'apparition prochaine d'un journal quotidien républicain, le Gil-Blas.

Hier jeudi, comparait devant la 8<sup>e</sup> chambre correctionnelle, le gérant du Diable rouge. Il était prévenu d'avoir publié un journal politique sans avoir versé de caution.

Il a été condamné à quinze jours de prison et 1000 francs d'amende.

Le bureau météorologique du New-York Herald nous communique la dépêche suivante :

New-York, 6 novembre, 7 h. matin. Une dépression dont l'énergie ira en augmentant à mesure qu'elle traversera l'Océan, arrivera sur les côtes de la Grande-Bretagne et de la Norvège, entre les 8 et 10. Pluie et neige.

Forêts vents et bourrasques du sud et virant au nord.

Pétite Bourse du 6 Novembre 1879

3 0/0 84.80. — 5 0/0 113.67 82.75. — Italien 79.85. — Banque d'Otton, 817.50. — Egypte 6 0/0 249.250 248.75. — Florin 69.13/16 70. — Hongrois, 84 84.1/16. — Extérieure 15.1/2. — Banque Hypothécaire 665.

Trés-ferme.

### Dépêches Télégraphiques

#### Angleterre

Londres, 6 novembre. Le conseil des ministres tenu hier le marquis de Salisbury a informé M. Musurus, pacha que des instructions avaient été données, par voie télégraphique, à l'amiral Hornby, pour retarder le départ de la flotte anglaise. Dix jours sont accordés à l'Turquie, afin de prouver à l'Angleterre qu'elle est résolue à l'exécution des réformes.

Londres, 7 novembre. Le conseil de cabinet tenu hier a duré trois heures, tous les ministres y assistaient.

Rome, 6 novembre. Le Fanfulla dit que le ministre de Turquie a reçu l'invitation de démentir le bruit d'un accord entre la Turquie et la Russie.

« Nous croyons savoir, ajoute le Fanfulla, que cette déclaration n'a été faite par chacun des ministres de la Turquie accredités auprès des autres gouvernements. »

Madrid, 7 novembre. Le Congrès a adopté le message relatif au mariage de sa majesté.

La majorité de la commission élue par le Sénat est favorable au projet d'abolition de l'esclavage présenté par le Gouvernement.

### DERNIERE HEURE

#### Voyage du comte de Blacas

Fribourg, 7 novembre. Le comte de Blacas a quitté Fribourg depuis quelques jours.

Le comte est allé en Angleterre, chargé d'une mission par le comte de Chambord.

Letres Mortuaires et d'Obits à l'imprimerie Alfred Reboux-Avis gratuit dans les deux éditions du Journal de Roubaix et dans la Gazette de Tenrooring (journal quotidien)

### COMMERCES

#### MARCHE LIGNIER DE LILLE

6 novembre 1879

LINS DE PAYS. — Bonne demande, prix très fermes. Le peu de lins présentés sur les marchés se place à des prix en faveur des vendeurs, malgré leur mauvaise qualité.

Les affaires sont en baisse de 1/2 centimes par sac, mais la demande reste active. On signale quelques grosses affaires en lins disponibles à Dunkerque pour réexportation. Les stocks ont sensiblement diminué. En raison de la hausse demandée par les vendeurs, il ne se traite que très-peu d'affaires en livrable.

« GROUPES DE PEIGNONS. — Les affaires tendent à se ralentir, mais on traite quelques lots en matières supérieures. Les prix sont plus fermes. Les jaunes sont plus recherchées, mais sans hausse. »

Des offres pour des affaires importantes ont été faites par les acheteurs, mais la filature maintient ses prix et refuse toute concession. La Bourse de Lille a été fatiguée plus ferme qu'on connaissait, en partie, le mouvement qui s'est produit à Dundee et surtout à Belfast.

« L'ÉTAT DE LA HAUSSE D'UN CENTIME, dit-elle le soir même, et obtenue facilement aujourd'hui, ce qui fait le cours des peignes en hausse de 4 centimes sur les plus bas prix. Les filatures demandent une nouvelle hausse. Les peignés sont plus recherchés. »

« TOILES. — La vente est un peu meilleure, mais il n'y a pas grande activité, et les transactions sont limitées à de petits lots. »

PRINCIPALITÉ DE LILLE. — État des exportations de toiles, fils et lins importés et quittés pendant le mois d'octobre 1879.

Importations. — Lins brut 800 kil. — Lins teillés 639,889 kil. — Etoupes de lins 176,874 kil. — Fils de lins 441,229 kil. — Fils d'étoupes 300 kil. — Fils de jute 200 kil. — Toiles de lins 11,477 kilog.

Exportations. — Lins brut 230,499 kil. — Lins teillés 122,534 kil. — Etoupes de lins 434,785 kil. — Lins de lins 39,795 kil. — Fils d'étoupes 36,224 kil. — Fils de jute 55,533 kil. — Toiles de lins 2,634 kilog.

PORT DE DUNKERQUE. — Importations et exportations de matières textiles du 21 au 27 octobre 1879.

Importations. — Lins 314,314 kil. — Jute 1,033,120 kil. — Chanvre 17,300 kil. — Etoupe 2,068 kil. — Toiles de lins, 22 kil. — Toiles de jute, 8,503 kil. — Toiles de lins 21,890 kil. — Jute 180,000 kilog.

Exportations. — Lins 1,902 kil. — Chanvre 18 kil. — Fils de jute 30,000 kilog.

MARCHÉS BELGES

Lins. — Un peu mieux approvisionnés, demandés et prix en hausse pour les numéros au-delà du 30. La demande s'améliore pour les numéros 25 au 30.

### COURS COMMERCIAUX DE PARIS

#### du 6 Novembre, 6 heures soir.

Huile de colza Disponible 79 75. Courant 79 50. Décembre 80 25. 4 premiers 82 25.

Huile de lin Disponible 74. Courant 73. Décembre 73 50. 4 premiers 75 50.

Spiritueux Disponible 65 60. Courant 65 50. Novembre 65 50. Décembre 65 50. 4 premiers 65 50.

Sucres No 133 cour. 65. Blancs disp. 75 50. Courant 75 50. Novembre 75 50. Décembre 75 50. 4 premiers 75 50.

Blancs disp. 75 50. Courant 75 50. Novembre 75 50. Décembre 75 50. 4 premiers 75 50.

Huile de colza. — Dépêche de 2 heures. Disponible 80 50. Courant 80 50. Décembre 81. 4 premiers 83. 4 de mars 85.

Huile de lin. Disponible 73 75. Courant 73 75. Décembre 73 75. 4 premiers 74. 4 de mars 76.

Spiritueux Disponible 68 50. Courant 68 50. Novembre 68 50. Décembre 68 50. 4 premiers 68 50.

Sucres roux 10/13 65. 7/9 65. Sucres blancs Courant 78 25.

MARCHÉ AUX BESTIAUX DE PARIS-LA VILLETTE DU 6 NOVEMBRE 1879

Par espèces. — Poids moyen. — Prix par kilogramme.

Boeuf 1<sup>er</sup> 1.70. 2<sup>e</sup> 1.60. 3<sup>e</sup> 1.50. Veau 1.80. Mouton 1.90. Porc 1.40.

7 novembre (hôte). — Huiles, Graines, Tourteaux.

Colza 74. Lin 74. Graines 23. Tourteaux 18 50.

Lin 74. Graines 23. Tourteaux 18 50. Colza